



Paris le 21 mars 2017  
Madame Anne HIDALGO  
Maire de Paris  
Hôtel de Ville  
75004 PARIS

**Objet : Préavis de grève spécifique pour tous les agents des maisons des associations de la DDCT à partir du 28 mars 2017, 0h à 24 h.**

Madame la Maire de Paris,

Nos organisations syndicales CGT et SUPAP FSU déposent ce jour par la présente un préavis de grève spécifique, pour les agents cités en objet, pour le 28 mars 2017 à 13h00 pouvant aller de 55 minutes à 24h00 reconductible et indéterminé.

Nos organisations syndicales dénoncent une réforme des maisons des associations qui ne prend pas suffisamment en compte les besoins d'accueil et d'accompagnement de qualité des usagers, la précarité récurrente de 44 % du personnel, les alertes en matière d'épuisement professionnel et le sous-effectif permanent ; de plus, des évolutions congelées et l'absence de progression salariale vont aggraver le manque d'attractivité des postes alors que la réforme avait notamment un objectif inverse.

En conséquence nos organisations syndicales déposent ce préavis de grève sur les revendications suivantes :

**1. Pour d'autres aménagements du temps de travail :**

- Maintien d'une semaine de congé imposée à Noël et non de deux,
- Maintien du vendredi matin fermé et non du jeudi matin (décision prise sans aucune concertation alors que le jeudi matin est une matinée très prisée dans les MDA),
- Préférence pour le « gardiennage et non des conventionnements pour l'utilisation des locaux pour assurer la sécurité des personnes et des biens et le bon déroulement des activités

**2/ Pour la reconnaissance du travail en lien avec les missions supplémentaires**

- Ouverture des négociations sur les reconnaissances salariales et des promotions de grade.
- Un bilan à 6 mois de l'accompagnement des agents titulaires et non-titulaires qui auront refusé les nouveaux postes et le maintien en emploi

**3/ Pour la santé et la sécurité des agents :** La fin du travail isolé, des conditions de travail respectueuses des agents en particulier pour les MVAC « fusionnées »

**4/ Pour davantage de dé précarisation :**

- Titularisation des collègues en contrat aidé ayant plus de 1 an avec un accompagnement en formation ou vers d'autres postes pour les contrats qui arrivent à échéance à partir de ce mois ci
- Tout nouveau collègue en contrat aidé doit venir en sur effectif pour son insertion professionnelle et non en substitution pour faire fonctionner le service.

**5/ Pour plus d'emplois :** des MVAC à 4 titulaires sur place seraient nécessaires pour éviter le travail isolé, permettre à chacun de partir en formation.

Ce préavis de grève oblige, comme la loi l'indique, l'exécutif parisien à nous recevoir. Compte tenu de l'importance des sujets traités, de l'impatience et de la mobilisation des agents, nous entendons, Madame la Maire de Paris, être reçus dans les délais les plus brefs.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire de Paris, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le SUPAP-FSU, Benjamin Poiret  
Pour la CGT, Julien ZAMBELLI



**Copies à :** Madame VERON, Adjointe à la Maire de Paris chargé de la santé,  
Monsieur GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris Chargé des ressources humaines  
Monsieur GUICHARD, Directeur de la DDCT  
Madame COLOU, responsable de la Sous-direction de la politique de la ville et de  
l'action citoyenne.  
Madame GOMEZ, Bureau des relations sociales DRH.